



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 16746

Texte de la question

M. Pascal Terrasse interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'action de la France à propos de la réinstallation des réfugiés de Syrie. La réinstallation des réfugiés se fait de manière volontaire et la France est partie prenante d'accords internationaux en la matière. Elle doit poursuivre ses efforts pour offrir un nouveau départ à des personnes fuyant un conflit et confrontées à des situations d'insécurité alarmantes. Notre accord de 2008 avec le Haut-commissariat aux réfugiés, qui prévoit la réinstallation en France de 100 réfugiés par an, ne peut suffire à répondre à l'afflux considérable de réfugiés fuyant le conflit en Syrie. L'Union européenne s'est engagée à améliorer en 2013 la réinstallation, ainsi face à la situation actuelle de crise, il apparaît nécessaire d'accélérer la procédure et d'augmenter cette année en France le nombre de places, au bénéfice des populations les plus vulnérables dans le conflit. À cette occasion, la procédure de sélection des dossiers devrait revêtir un caractère plus transparent. Il souhaiterait savoir dans quelle mesure la France peut appuyer cet effort international et européen de solidarité aux réfugiés, en augmentant le nombre de places de réinstallation notamment pour les personnes venues de Syrie qui connaissent une crise majeure, tout en améliorant la transparence du processus.

Texte de la réponse

Très attaché à sa politique de réinstallation des réfugiés, le gouvernement français mène d'importants efforts en partenariat avec le Haut-commissariat aux Réfugiés (HCR) pour soutenir la mise en oeuvre du programme de réinstallation issu de l'Accord-cadre signé le 4 février 2008. En vertu de cet accord, la France s'est engagée à examiner annuellement une centaine de dossiers de demande de réinstallation, soit l'équivalent de 300 personnes environ. Chaque dossier fait l'objet d'un examen rigoureux et individuel par les services du ministère de l'intérieur, en charge des questions d'asile. Le degré de vulnérabilité, la nécessité de protection ainsi que les perspectives favorables d'intégration du requérant sont pris en compte. La mise en place de ce programme de réinstallation prend également en considération les difficultés actuelles que rencontre notre pays en matière d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection. La saturation du dispositif d'accueil, due à la hausse de la demande d'asile (+ 70 % entre 2008 et 2012) et à l'augmentation des délais de traitement ne permet pas à la France, à ce jour, de s'engager auprès du HCR à examiner un plus grand nombre de demandes de réinstallation. Consciente de la situation alarmante en Syrie, la France agit afin d'apporter des réponses concrètes aux difficultés des réfugiés syriens. Pour ce faire, elle apporte un soutien financier à l'aide humanitaire d'urgence en Syrie ainsi qu'aux ONG oeuvrant dans les pays voisins, notamment en Jordanie et au Liban. En ce qui concerne la mise en oeuvre d'un programme spécifique de réinstallation dédié aux syriens, pour l'heure, le HCR considère prématurée la mise en place d'un plan à grande échelle dans des pays tiers, et notamment européens. Il continue de privilégier une approche au cas par cas pour apporter une réponse aux personnes en situation de grande vulnérabilité. Dans ces conditions, la France se tient véritablement disposée à examiner avec bienveillance les demandes de réinstallation présentées au bénéfice de ces personnes dans le cadre de l'Accord de 2008. A ce jour, le HCR n'a pas encore soumis de dossiers de réfugiés syriens. Il a par ailleurs soumis seulement deux dossiers de réfugiés burundais installés en Syrie, ces demandes ont fait l'objet d'un accord. Par ailleurs, en marge du programme de réinstallation et compte-tenu de l'urgence de la situation,

les postes diplomatiques français des pays limitrophes étudient avec la plus grande attention les demandes de visas au titre de l'asile. De toute évidence, la France reste très attentive aux évolutions qui pourraient survenir en Syrie et dans les pays limitrophes, et aux solutions qui doivent y être apportées, réflexion menée de pair avec les partenaires européens.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16746

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 969

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2013](#), page 5141